



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

| | | |
|---|--|---|
| GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL | Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- | BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume |
|---|--|---|

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire

Rapporteur : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Vu les articles L.3112-1 à L.3112-4 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes pour la passation de contrats de concession ;
Vu l'article L.1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'application des articles L.1411-5, L.1411-5-1 aux contrats de concessions des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.1411-5, L.1411-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la commission chargée d'analyser les candidatures et les offres reçues dans le cadre des contrats de délégation de service public ;
Vu la délibération n° 20.02.06.11 du 2 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Afin de permettre aux autorités concédantes de couvrir, dans le cadre d'un contrat unique, l'ensemble des besoins du territoire, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20240318-DCM2024007-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle prendra en charge l'ensemble de la procédure de passation, soit de la publication de l'avis de concession à la notification du contrat.

En application de l'article L.1411-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission compétente dans le cadre de ce groupement sera la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, constituée par délibération n° GD 27/20 du 22 juillet 2020. Le président de la Commission de Délégation de Service Public de la Ville de Dole sera invité et aura une voix consultative.

De plus, le Maire de la Ville de Dole désignera un élu pour assurer le suivi des intérêts de la Ville dans le cadre de la passation du contrat de concession.

Les modalités et le fonctionnement de ce groupement de commandes sont définis dans une convention constitutive du groupement, signée par les membres et annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire,
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un contrat de concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire,
- **D'ACCEPTER** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi constitué,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ci-annexée.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

